

COMPTE – RENDU

du Conseil Municipal du 10 mai 2010

Sous la présidence de Philippe BONNIN, Maire

PRESENT(E)(S) : M. BONNIN – M. DELOFFRE – Mme DELANOE – Mme COURTET – M. MICLARD – Mme POULAIN – M. DESREZ – Mme BONNOU – M. BABOUR – M. COUDRAY – M. GAUTIER – M. THOMAS – M. GOALEC – Mme JOUET – Mme ABIVEN – Mme LOUIS – M. MUTSHE – Mme JOALLAND – M. DOMALAIN – M. TRIBODET – Mme CARET – M. FOUGLE – M. COSTA-MAUDIEU

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS : Mme NICOLLE donne pouvoir à Mme LOUIS – Mme LAVERGNE donne pouvoir à M. MICLARD – Mme DEHOUX donne pouvoir à M. THOMAS – Mlle LE MOINE donne pouvoir à Mme DELANOE – M. LHERMENIER donne pouvoir à M. BONNIN – M. LE JEUNE donne pouvoir à M. FOUGLE

ABSENT(E)(S) : néant

Au nom du Conseil Municipal M. le Maire adresse ses sincères condoléances à M. Miclard Alain pour le décès de sa mère.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder en fin de séance au tirage au sort de 21 électeurs appelés à devenir jurés en jury d'assises.



① AMENAGEMENT - URBANISME

- Etudes préalables pour l'aménagement de la ZAC Secteur Sud : information sur l'avancement des études et présentation par le cabinet Forma 6
- Programme Cinergy : attribution du marché de travaux
- Circulation automobile en agglomération : instauration de limitations de vitesse

② FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

- Indemnité 2010 pour le gardiennage de l'église
- Participation 2010 aux syndicats intercommunaux
- Répartition 2010 des charges du RASED
- Travaux en régie (Espace multiactivités de la Marionnais et centre d'animation l'Igloo)
- Indemnité de responsabilité de régie
- Syndicat intercommunal du bassin versant de la Seiche : modification de l'article 1 des statuts
- Rapport annuel 2009 de l'Ecole de Musique et de Danse Jean Wiener
- Cimetière des Peupliers - rachat d'un caveau

③ ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

- Tarifs de l'école multisports et de location des équipements sportifs

④ QUESTIONS DIVERSES



AMENAGEMENT - URBANISME

Etudes préalables pour l'aménagement de la ZAC Secteur Sud : information sur l'avancement des études et présentation par le cabinet Forma 6 – M. le Maire et M. Deloffre

M. Deloffre : « A l'occasion de la délibération de ce soir, avant de rentrer dans la présentation du scénario de synthèse, je vous propose de faire un point rapide sur l'avancée du dossier de ZAC.

Tout d'abord je souhaite revenir sur la démarche ADDOU qui s'est achevée le lundi 26 avril par la présentation du document guide.

Certains autour de cette table, sans doute en manque d'inspiration, ont jugé la mobilisation des chartrains difficile. Je ne veux pas ouvrir une polémique stérile et ce qui compte pour moi c'est le résultat exemplaire de cette démarche participative.

Un groupe composé de 16 chartrains, 12 élus et 6 techniciens s'est attaché pendant une quinzaine d'heures à conduire toutes les réflexions utiles afin de nourrir notre projet d'éco quartier.

6 enjeux majeurs ont été dégagés :

- favoriser les mixités et le vivre ensemble,
- concevoir des logements écologiques, économiques et agréables à vivre,
- mixer les déplacements en privilégiant les modes doux,
- optimiser et valoriser l'eau,
- vivre et gérer la ville en éco-citoyens,
- intégrer le quartier dans la nature et avec l'existant.

Cette démarche ADDOU est donc pour moi une réussite.

Parallèlement, dans le cadre du dispositif réglementaire de concertation dont les modalités ont été approuvées par le Conseil Municipal le 2 mars 2009, deux réunions publiques se sont tenues les 23 mars et 4 mai.

Le nombre de participants à ces réunions montre l'intérêt et l'attention portés par les chartrains à ce projet d'éco-quartier.

Je veux saluer la qualité des présentations effectuées par Jean Christophe Rousseau, architecte urbaniste du cabinet Forma 6 qui est le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue.

Enfin toutes les études nécessaires au dossier réglementaire se poursuivent selon le calendrier prévisionnel.

Ainsi les prestations de géomètre ont été attribuées au Cabinet GEOMAT de Fougères pour un montant de 93 015 € HT et les études géotechniques au bureau d'études hydrogéotechnique de Pacé pour un montant de 15 565 € HT.

La coordination de ce dossier est assurée par un comité technique qui prépare les réunions du comité de pilotage qui réunit des membres de la majorité et de l'opposition.

Voilà Monsieur le Maire, chers collègues, les éléments de contexte que je souhaitais évoquer avant de passer à la présentation des scénarios d'aménagement ».

Dans le cadre des études préalables, M. Deloffre présente les 2 scénarios d'aménagement sur plans couleurs. Dans les 2 scénarios proposés, le patrimoine végétal, dont le parc de loisirs, les chemins existants, notamment celui des Touches, sont préservés.

Une zone humide est renforcée correspondant au tracé du ruisseau de la mécanique longeant le parc de loisirs jusqu'à la Seiche.

A partir du CD 837 – Pont Péan, une voie de desserte principale doublée d'une voie mixte piétons / vélos traverse la ZAC au Nord de celle-ci. Cette voie est appelée écotone.

D'Est en Ouest, des écotones horticoles ou coulées vertes viennent se greffer sur l'écotone principal.

Des voies de dessertes riveraines appelées « sentes » s'inscriront autour de chaque îlot d'immeubles.

L'entrée de la ville sera marquée au niveau de la ferme des Peupliers par un espace de services et de commerces de proximité. Dans ce cadre il est envisagé de déplacer les jardins familiaux.

Le corridor vert composé par le chemin buissonnier des Touches (desserte vélos / piétons) sera prolongé vers le Nord Ouest pour rejoindre le lotissement « plein soleil » actuel.

Un secteur de compensation des zones humides se situera au Sud Ouest de la ZAC.

Enfin il est envisagé des continuités piétonnes ou vélos au-delà de la Seiche sur la commune de Pont Péan.

La surface urbanisable de cette ZAC est de 35 hectares environ et il sera possible de construire environ 1000 logements soit une densité de 30 logements à l'hectare.

Un tiers de la ZAC pourra recevoir des maisons en lots libres sur petites parcelles et maisons groupées, et de 2/3 des logements intermédiaires et collectifs.

M. Deloffre présente différentes typologies d'habitat en fonction de leur situation dans la ZAC.

En fin de présentation M. Deloffre conclut ainsi : « Cette présentation n'appelle pas de délibération du Conseil Municipal mais il doit permettre débats, échanges et discussions.

Ce dossier de ZAC est un dossier majeur pour l'urbanisation des 15 prochaines années de la ville ».

M. le Maire : « Je remercie les services de la commune qui suivent ce dossier important et notamment les agents du pôle urbanisme-aménagement. Comme je le précisais lors de la dernière réunion publique, nous sommes en train de préparer la planification d'un territoire afin d'éviter un mitage de constructions ou la création de lotissements tels que nous les avons connus ces 30 dernières années.

Dans le cadre de cette ZAC, nous aurons à approuver un schéma directeur d'aménagement lors de l'approbation du dossier de création.

La concertation va se poursuivre et les différents avis du public et des administrations publiques vont être recueillis lors des enquêtes publiques.

Je tiens particulièrement à ce que l'esprit d'écoquartier de cette ZAC soit réellement pris en compte par l'ensemble des maîtres d'œuvres et investisseurs qui amèneront celle-ci afin d'offrir des logements de qualité pour les futurs habitants de ce quartier ».

M. Domalain : « Je réitère une remarque que j'ai faite lors d'une réunion de la démarche ADDOU : l'écoquartier sera une pleine réussite si on prend bien en compte le fait qu'on doit faire « entrer le nouveau quartier dans une nature existante », et non pas l'inverse. Beaucoup de quartiers en France sont étriés à cause de cela, ce qui nuit à la convivialité entre leurs habitants ».

Programme Cinergy: attribution du marché de travaux – M. le Maire

Le programme CINERGY, défini en relation avec plusieurs partenaires (l'Agence de l'Eau, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, la Commune de Chartres de Bretagne, l'ADEME, Géosciences, l'IAV), est piloté par le BRGM et a pour objectifs principaux la connaissance de la géologie profonde du bassin de Rennes, l'estimation du potentiel de ressources en eau dans les sédiments profonds (Crétacé, Jurassique, Trias et Briovérien supérieur) ainsi que le potentiel géothermique.

Ce programme comporte deux volets réalisés parallèlement dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage partagée.

- Le volet 1 « travaux de forage » dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la ville de Chartres de Bretagne ; il porte sur la réalisation d'un forage carotté de 700 voire 1000 m si nécessaire pour explorer le bassin de la manière la plus complète possible.
- Le volet 2 « études » dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le BRGM, établissement public de l'Etat ; il porte sur une série d'études scientifiques approfondies avec un partenariat associant pour l'analyse et l'interprétation des résultats le BRGM et l'Université de Rennes 1.

Pour les prestations du volet 1 « travaux de forage », une consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée ; l'estimation des travaux étant de 736 401.67 € HT soit 880 000 € TTC.

3 sociétés ont répondu à cette consultation ; Le montant des offres étant très nettement supérieur à l'estimation des travaux, les prestations prévues au CCTP ont été réexaminées par le BRGM afin de respecter cette enveloppe. Les principales modifications apportées au cahier des charges concernent notamment :

- La limitation de la profondeur du forage carotté à 700 m.

- L'optimisation des prestations à réaliser et la prescription de la technique de forage retenue (4 solutions dans le CCTP initial).

Par ailleurs, les tests hydrogéologiques feront l'objet d'un marché distinct, sous la maîtrise d'ouvrage du BRGM.

Sur ces bases, une 2ème phase de consultation a été engagée ; 2 des 3 sociétés ont remis une offre.

Monsieur le Maire présente le déroulement de la procédure de consultation et les conclusions de l'analyse des offres. Il propose au conseil municipal d'attribuer le marché de travaux de forage à la Société COFOR présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 736 680,70 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché de travaux de forage à la Société COFOR présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 736 680,70 € H.T. ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents nécessaires.

Circulation automobile en agglomération : instauration de limitations de vitesse – M. Desrez

M. Desrez fait savoir que, sur proposition du Conseil des Sages, la commission municipale propose de mettre en place trois types de limitation de vitesse dans l'agglomération de Chartres de Bretagne :

- zone 30 : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. Les piétons ne sont pas prioritaires par rapport aux véhicules.

Une partie de l'agglomération est concernée par la zone 30 : avenue du Général de Gaulle et avenue de la Chaussairie du rond point la Croix aux Potiers à la route de Bruz ; de la rue du Callouët à la rue de la Conterie par la rue de la Poterie et la rue Antoine Chatel ; avenue de Brocéliande ; rue de Féridan ; avenue de la Marionnais jusqu'à la rue de Bretagne ; rue de la Croix aux Potiers ; rue Madame de Janzé ; petit tronçon avenue du Maine jusqu'à la rue du Poitou.

- limitation à 30 km/h : contrairement à la zone 30, le panneau de limitation de vitesse 30 ne s'applique que sur l'axe sur lequel il est implanté jusqu'à un panneau modifiant cette prescription. La limitation ne s'applique pas aux rues sécantes : Une partie de l'avenue de Cornouailles est concernée par cette limitation.

- zone de rencontre : les piétons sont autorisés à traverser la voie à tout endroit sans s'arrêter et bénéficient de la priorité sur les véhicules dont la vitesse est limitée à 20km/h. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la vitesse applicable. Les voies concernées sont la rue de Lwowek et la place René Cassin.

M. le Maire précise que ces propositions relèvent d'arrêtés mais souhaite solliciter l'avis du Conseil Municipal pour les valider.

M. Miclard tient à remercier le Conseil des Sages pour le travail en profondeur qu'il a effectué. Un travail de concertation a eu lieu entre les représentants du Conseil Municipal et du Conseil des Sages.

« Lors de nos visites de quartier nous sommes souvent interpellés par la vitesse excessive des véhicules. A travers cette proposition de limitation de vitesse, nous souhaitons permettre plus de sécurité pour les piétons et les cyclistes qui se rendent notamment vers les équipements de la commune ou en centre ville.

L'ancienne route de Nantes dénommée avenue du Général de Gaulle est aujourd'hui limitée à 30km/h et il est proposé de l'inclure dans une zone 30. Maintenant il nous reste à informer le plus largement possible de cette nouvelle réglementation routière qui pourrait être installée pour la fin de l'année 2010 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la mise en place des 3 types de limitation de vitesse dans l'agglomération de Chartres de Bretagne tel que présenté ;
- charge Monsieur le Maire d'appliquer cette décision notamment de prendre les arrêtés correspondants et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

Indemnité 2010 pour le gardiennage de l'église – M. le Maire

Par circulaire ministérielle du 12 février 2010, le montant maximum de l'indemnité allouée au préposé chargé du gardiennage de l'église communale peut être fixé à 471,87 € pour l'année 2010 soit une revalorisation de 0,79 %.

La commission propose de fixer l'indemnité pour le gardiennage de l'église à 471,87 € pour l'année 2010.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont favorables au montant de cette indemnité et autorisent M. le Maire à mandater la somme correspondante.

Participation 2010 aux syndicats intercommunaux – M. le Maire

Chaque année, les syndicats intercommunaux fixent les participations de leurs communes membres et les approuvent par délibération.

La réglementation impose aux communes d'approuver le montant de leur participation par convention ou délibération. La commission propose de voter les participations 2010 suivantes :

- S. I. pour la Restauration :	43 100,00 €
- S. I. Musique et Danse Jean Wiener :	207 263,00 €
- S. I. de la Piscine de la Conterie :	125 426,00 €
- S. I. des Eaux de Rennes Sud :	2 327,00 €
- S. I. Bassin de la Seiche (1 € / hab. pop. DGF 2009) :	7 097,00 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le montant des participations aux syndicats intercommunaux ci-dessus.

Répartition 2010 des charges du RASED – Mme Delanoë

La ville assure la gestion financière du RASED de la circonscription de l'Inspection Académique dont les bureaux sont situés rue Antoine Chatel à proximité de l'école de l'Auditoire à Chartres de Bretagne. La commission propose :

- de fixer pour l'année 2010 une participation de 1,345 € par élève des écoles publiques correspondant aux crédits inscrits au budget 2010 d'un montant global de 5 575 € suivant la répartition ci-après :

Communes	Nombre d'élèves	Montant
Bourgbarré	136+200 = 336	451,92
Bruz	378+686 = 1064	1431,08
Chartres de Bretagne	173+273 = 446	599,86
Laillé	132+285 = 417	560,86
Noyal-Châtillon	134+218 = 352	473,44
Orgères	110+188 = 298	400,81
Pont-Péan	152+254 = 406	546,07
Saint-Erblon	85+132 = 217	291,86
Vern sur Seiche	232+377 = 609	819,10
TOTAL	4145	5575

- d'autoriser M. le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent ces propositions.

Travaux en régie (Espace multiactivités de la Marionnais et centre d'animation l'Igloo) – M. le Maire

A/ Travaux en régie : programme n°228 – « espace multi-activités » avenue Constant Mérel

Dans la séance du conseil municipal du 14 décembre 2009, une décision modificative a autorisé le transfert à la section d'investissement des achats de matériaux commandés par les services techniques pour transformer l'ancienne piscine de la Marionnais en un boulodrome et une épicerie sociale. La commission propose de transférer les dépenses du personnel du pôle « moyens techniques » qui ont effectué l'ensemble des travaux. Le décompte des heures réalisées en 2009 est le suivant :

- aménagement du boulodrome : 1800 heures
- aménagement de l'épicerie sociale : 4000 heures

TOTAL Général : 5800 heures

Le coût de revient moyen des charges de personnel est de 19 euros de l'heure charges patronales comprises.

Les règles de la comptabilité communale autorisent le transfert des travaux en régie pour un aménagement d'un patrimoine communal à la section d'investissement. La somme à transférer au compte 722 – travaux en régie est de : 5800 heures X 19 € = 110 200 €.

La commission propose de voter les crédits correspondants à savoir :

Section de fonctionnement

Recettes – compte 722 – travaux en régie :	110 200 €
Dépenses – compte 023 – virement à la section investissement :	110 200 €

Section d'investissement

Dépenses – compte 2313 – opération 228 (Espace asso. Avenue Mérel) :	110 200 €
Recettes – compte 021 – virement de la section de fonct :	110 200 €

B/ Travaux en régie : programme n°349 – Foyer des jeunes l'Igloo

Les services techniques ont procédé à l'aménagement d'une cuisine et des sanitaires au Centre d'animation l'Igloo durant le 1^{er} trimestre 2010. Les matériaux et le matériel achetés par les services pour réaliser ces travaux sont de 1301,23 € T.T.C

Le nombre d'heures de travail réalisées par les agents des services techniques est de 525. Ces travaux ont été réalisés en régie, la commission propose :

- de transférer l'ensemble des dépenses à la section d'investissement sur l'opération concernée d'un montant global de :

- achat de matériaux :	1 301,23 €
- frais de personnel : 525 heures X 19 € :	9 975,00 €

TOTAL	<u>11 276,23 €</u>
-------	--------------------

- de voter les crédits correspondants à savoir :

Section de fonctionnement

Recettes – compte 722 – travaux en régie :	11 276,23 €
Dépenses – compte 023 – virement à la section investissement :	11 276,23 €

Section d'investissement

Dépenses – compte 2313 – opération 349 (Foyer des jeunes l'Igloo) :	11 276,23 €
Recettes – compte 021 – virement de la section de fonct :	11 276,23 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les inscriptions budgétaires relatives aux travaux en régie sur les programmes 228 et 349.

Indemnité de responsabilité de régie – M. le Maire

Les montants des indemnités versés aux régisseurs ont été fixés par arrêté ministériel du 3 septembre 2001. Depuis le 1^{er} janvier 2002, ces montants de référence n'ont pas évolué.

Les taux sont fixés selon l'importance des fonds maniés.

Lorsque le montant des recettes annuelles est inférieur à 2440 €, l'indemnité de responsabilité annuelle versée au régisseur peut être de 110 € (forfait).

Des régies existent sur la commune pour lesquelles les encaissements annuels sont très faibles (inférieur à 200 €). Afin d'établir une égalité de traitement entre les régisseurs, la commission propose d'attribuer l'indemnité de régie de 110 €, seulement aux régisseurs qui encaisseront dans l'année une somme égale ou supérieure à 500 €.

Pour les régies dont l'encaisse annuelle est supérieure à 2440 €, le barème de l'arrêté s'applique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Syndicat intercommunal du bassin versant de la Seiche : modification de l'article 1 des statuts – M. Gautier

Par délibération du 14 décembre 2009 le Conseil Municipal a approuvé le changement de nom de ce syndicat dénommé aujourd'hui « syndicat intercommunal du bassin versant de la Seiche ». Son siège a été maintenu à Chateaugiron.

13 nouvelles communes ont sollicité leur adhésion à ce nouveau syndicat. Dans sa séance du 8 mars 2010, le comité syndicat du bassin de la Seiche a approuvé à l'unanimité toutes les demandes d'adhésion. En conséquence le syndicat regroupe aujourd'hui 32 communes au lieu de 19.

Les conseils municipaux de toutes les communes sont sollicités pour modifier l'article 1 des statuts portant sur le nouveau périmètre.

La commission propose au Conseil d'accepter la modification des statuts portant sur l'article 1 – périmètre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Rapport annuel 2009 de l'Ecole de Musique et de Danse Jean Wiener – M. Coudray

M. Coudray : « L'objectif principal du comité syndical pour 2009 a été de développer la démocratisation de l'enseignement musical. Pour atteindre cet objectif principal, 4 axes ont été déployés :

- l'ouverture au plus grand nombre par l'accroissement des pratiques collectives,
- le renforcement de l'éducation musicale à l'école,
- des partenariats de plus en plus nombreux vers des publics assez éloignés de l'école de musique, je pense au monde du handicap et des personnes âgées,
- la diffusion auprès de tout public à l'occasion de la participation à 48 manifestations en 2009.

En face de ces 4 objectifs, voici les principaux chiffres qui traduisent le travail de l'équipe administrative et pédagogique. Le nombre d'élèves est passé de 545 en 2008 à 639 cette année soit une augmentation de plus de 17 % des élèves. A la rentrée 2009, nous avons proposé 16 cours nouveaux sur les 3 communes. Depuis 2 ans le nombre de partenariats a quadruplé pour passer de 11 en 2008 à 43 en 2010. Sur Chartres de Bretagne le partenariat s'exerce dans le cadre du plan éducatif local, le collège de Fontenay, le Centre d'Animation l'Igloo, le Centre Culturel Pôle Sud, l'orchestre de Chartres de Bretagne.

Durant l'année 2009, les élèves et professeurs de l'école de musique et de danse ont participé à 48 manifestations sur les 3 communes.

En ce qui concerne l'action « Musique à l'école », nous avons contribué à la participation dans 26 classes représentant 623 élèves sur 8 écoles. Il est essentiel de rester présent pour permettre aux élèves de découvrir l'enseignement musical. Avec le désengagement du département d'environ 10 %, notre participation pour maintenir un nombre de cours identique auprès des scolaires sera de 15 000 € dès cette année.

L'objectif des membres du bureau est de maintenir dans la mesure du possible l'ensemble des activités proposées tant en musique qu'en danse, ainsi que le nombre de manifestations, de développer si possible des partenariats, et de rester vigilants quant aux participations sollicitées tant auprès des familles que des 3 collectivités.

Du côté des finances il convient de préciser que nos budgets de rigueur ont permis de réduire de 14 % le coût pour la commune d'un élève en musique. Celui-ci est passé de 895 € en 2008 à 858 € en 2009 et 767 € en 2010. Le coût d'un élève de danse est resté stable depuis 2 ans, il est passé de 136 € à 141 €.

Activités « musique et danse » réunies, le coût communal par élève est passé de 734 € en 2008 à 645 € sur le budget 2009/2010.

Grâce à ces gains sensibles et malgré l'évolution du nombre d'élèves de 18 % en 2 ans, le comité a décidé de maintenir à 400 000 € la participation des 3 communes entre 2008 et 2009 et de majorer cette dernière de 3 % en 2010 soit une somme de 412 000 €.

En raison de ses contraintes budgétaires, le département a été amené à diminuer de 10 % sa recette de fonctionnement soit un montant proche de 10 000 €.

Les participations des familles et des quelques partenaires ont progressé de 23 % entre 2008 et 2010 en passant de 124 000 € à 153 000 €. Cette forte majoration est la résultante d'une augmentation du nombre d'élèves d'une part et de la majoration du coût de l'enseignement individuel d'autre part qui a été souhaitée plus forte afin de réorienter les élèves vers les pratiques collectives.

Je tiens à votre disposition le rapport complet du bilan d'activités de l'année 2009 de l'école Jean Wiener ».

M. le Maire remercie M. Coudray pour la présentation de ce rapport. « *J'ai parfaitement entendu les préoccupations qui sont celles du Président et je salue son souci de gérer au mieux cet établissement* ».

Cimetière des Peupliers - rachat d'un caveau – Mme Delanoë

Une famille de la commune a acheté une concession funéraire et réalisé un caveau lors du décès d'un membre en mars 2007. L'épouse de ce membre est décédée en mars 2010 mais n'a pu être inhumée dans le même caveau.

La famille a donc décidé de racheter une nouvelle concession et d'y construire un caveau plus important afin de pouvoir inhumér leurs parents. En outre la famille a décidé d'abandonner la concession familiale acquise en mars 2007.

La commission propose de faire l'acquisition du caveau appartenant à cette famille pour le prix de 700 €. Ce dernier avait été acquis pour la somme de 900 €.

M. Costa-Maudieu propose de racheter le caveau à la valeur d'acquisition de 900 € en considération des nombreux aléas de la vie que cette famille a surmontés ; ce serait un geste de soutien à celle-ci.

M. le Maire : « *Nous avons accompagné maintes fois cette famille. Si nous reprenons cet emplacement avec le caveau ce n'est pas pour le revendre mais pour en faire un usage pour des indigents que nous serions amenés à inhumér. Avant de vous proposer cette délibération, nous avons échangé avec la famille et obtenu un accord de principe pour le rachat au montant proposé. Avec Mme Courtet, Adjointe à la solidarité, nous avons une attention toute particulière sur la situation de la famille et de ce qu'elle a vécu* ».

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, sont favorables à l'acquisition de ce caveau pour le prix de 700 € et autorisent M. le Maire à mandater la somme correspondante auprès du notaire chargé de la succession.

ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

Tarifs de l'école multisports et de location des équipements sportifs – Mme Poulain

La commission propose de fixer les tarifs à l'école multisports pour la saison 2010 / 2011 à :

Enfant chartrain : **46,80 €**

Enfant non chartrain : **62,80 €**

La commission propose de fixer pour la prochaine saison sportive 2010 / 2011 les tarifs de location des équipements sportifs sollicités par des collectivités, associations non chartraines, comités d'entreprise, établissements scolaires (exceptées les écoles élémentaires de Chartres de Bretagne) à :

1/ un terrain de football ou la piste d'athlétisme :

- sans éclairage : **20,50 € / heure** ou **123,00 € la journée** (minimum 6 heures)
- avec éclairage : **35,90 € / heure** ou **215,20 € la journée** (minimum 6 heures)

2/ une salle de sport : **20,50 € / heure** ou **123,00 € la journée** (minimum 6 heures)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus.

Tirage au sort des jurés pour le jury d'assises de 2011 – Mme Delanoë

Les membres du Conseil Municipal procèdent au tirage au sort de 21 personnes inscrites sur les listes électorales.

Parole au public :

M. Petitpas, membre du Conseil des Sages : *« Je remercie les élus de nous avoir fait confiance dans la préparation de ce dossier de zones 30 et de rencontres. Nous insistons néanmoins sur l'importance de la sensibilisation et de la communication près des chartrains ».*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.